

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ERGOTHÉRAPEUTE														
Nature de l'activité (1)		28 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)							DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	<b>42 207</b> 100,11 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB			
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)											(3)	AC	<b>46</b> 0,11 %	
	4	Montant net des recettes											AD	<b>42 161</b> 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)											AE			
	6	Gains divers (5)											AF	<b>1 110</b> 2,63 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	<b>43 271</b> 102,63 %		
	3	8	Achats (6)											BA	<b>400</b> 0,95 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	<b>16</b> 0,04 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	<b>10</b> 0,02 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée											BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	<b>329</b> 0,78 %	
	13		Autres impôts											BS	<b>345</b> 0,82 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	<b>1 340</b> 3,18 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	<b>3 306</b> 7,84 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	<b>611</b>	BG	<b>650</b> 1,54 %
	17	Entretien et réparations											<b>568</b> 1,35 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)											<b>695</b> 1,65 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											<b>168</b> 0,40 %			
	21	Honoraire ne constituant pas les rétrocessions (11)											<b>1 085</b> 2,57 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances											<b>287</b> 0,68 %			
	23	Frais de véhicules (12)											<b>4 621</b> 10,96 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)											<b>509</b> 1,21 %	BJ	<b>5 130</b> 12,17 %		
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	<b>4 843</b>					BK	<b>5 908</b> 14,01 %		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	<b>1 033</b>	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU	<b>33</b>					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					<b>599</b> 1,42 %	Total : Frais divers de gestion									
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					<b>1 132</b> 2,68 %										
28	Frais d'actes et de contentieux					<b>1</b>										
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	<b>168</b> 0,40 %												
30	Autres frais divers de gestion					<b>937</b> 2,22 %										
31	Frais financiers (14)											BN	<b>123</b> 0,29 %			
32	Pertes diverses (15)											BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	<b>23 200</b> 55,03 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

**ERGOTHÉRAPEUTE**

N° SIRET

28 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	20 071	47,61 %						
	35	Plus-values à court terme (16)					CB								
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	414	0,98 %						
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD								
	38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	20 485	48,59 %						
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF								
	40	Frais d'établissement (19)					CG								
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	712	1,69 %						
	42	Moins-value à court terme					CK								
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX								
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	234	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT								
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO								
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ								
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	19	0,05 %						
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 764	4,18 %						
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	18 720	44,40 %						
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR								
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX							
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY							
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ							
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU							
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)														
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.														
Désignation des véhicules :				Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles		Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)						
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)		Type de carburant (3)								
		T		X			13 037								
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->															
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									A B						